

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 13 juin 2019 à 20 heures*

Présent(e)s : CARREL Henri - BERTHET-RAMBAUD Sophie- HUGONOT Christelle-  
MARTIN Thierry- MAUGIE Gilles- MARTHELOT Vincent- CHOLAT Claude-  
FOUCAULT Izabel

Secrétaire de séance : CHOLAT Claude

**1°- Location terrains sans bail :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme suit :

- Parcelle ZY16 (6a47) : RICHARD François : 7 €
- Parcelle ZP 7 (16a42) : JACQUIN Michel : 13 €
- Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 15 €
- Parcelle ZE 61(17a94) : NOVEL Denis : 11 €

**2°- Subventions aux associations non sportives :**

- Loisirs et pêche : 765 € -200 € (consommation électrique annuelle) : 565 €
- Chorale Castel neuves voix : 765 €
- Comité d'animation de Châteauneuf : 1 800 €
- Société de chasse : 765 €
- Cavalerie du Val Coisin : 200 €
- Pupilles enseignement public : 200 €
- Délégation cantonale Education Nationale : 54 €
- Handisport : 100 €
- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €
- Clique de Coise : 100 €
- Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny : 100 €
- Les restos du cœur : 500 €

**3°- Participation financière au festival Les Sons du Lac :**

Le Conseil Municipal, décide de régler pour un montant de 1 500 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les sons du lac qui aura lieu à Châteauneuf les 4-5-6 juillet prochains ainsi que la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival

- Pour : 7
- Abstention : 1 (Claude Cholat)

**4°- Participation financière au Club des aînés de Coise :**

Le Conseil Municipal, décide de verser au club des aînés de Coise une participation financière pour l'organisation d'une sortie intergénérationnelle avec les écoles du RPI Coise/Châteauneuf/ Villard d'Héry le 28 juin 2019.  
Cette participation portera sur les frais de transport qui s'élèvent à 23 € par élève.

Pour Châteauneuf : 6 élèves x 23 € = 138 €

- Pour : 7
- Contre : 1 (Vincent Marthelot)

#### **5°- Contrat de co-réalisation avec Fêtes Musicales de Savoie :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au maire pour signer :

- Le contrat de co-réalisation avec les Fêtes Musicales de Savoie pour le concert qui aura lieu le 27 juillet 2019 à l'église.

#### **6°- Tarif billets concert :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer comme suit les tarifs des billets pour le concert du 27 juillet 2019 :

- Billets adultes : 16 €
- Billets enfants moins de 18 ans : 6 €
- Billets adhérents : 12 €

#### **7°- Pouvoir au Maire : acquisition de parcelles :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à l'acquisition des deux parcelles suivantes appartenant au Département :

- Parcelle ZP 16 située à Juliancin : 121 m<sup>2</sup>
- Parcelle ZS 44 située à Maltaverne : 33 m<sup>2</sup>

Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique.

#### **8°- Pouvoir au Maire : signature acte administratif :**

Afin de permettre l'incorporation dans le domaine public routier des parcelles antérieurement acquises par la commune pour la déviation de la RD 202 à Maltaverne, il y a lieu au préalable d'établir un acte administratif de cession au Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la procédure décrite ci-dessus ainsi que l'acte administratif de cession au Département à l'euro symbolique des emprises en cause après établissement des documents d'arpentage de délimitation parcellaire.

#### **9°- Virement de crédits :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 (chap 022)	1000 €	
6718 (chap 67)		1 000 €

#### **10°- Pouvoir au Maire : signature avenant convention avec le Centre de Gestion :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant n°2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Savoie.

#### **Questions diverses :**

- Le Conseil Municipal donne un accord de principe à l'acquisition à 1€/m<sup>2</sup> de trois parcelles aux Ponceins. Ces 3 parcelles jouxtent une parcelle communale et forment

un accès desservant des habitations et supportant des canalisations nécessitant des réparations.

- Projet isolation thermique de la mairie : Il est décidé de contacter l'ASDER en complément du devis fourni par l'architecte consulté.
- Proposition changement d'horaires de l'agence postale : un accord est donné
- Proposition de représentation théâtrale par la Compagnie Les Fous du Lac : une rencontre avec le président sera organisée pour en parler.

Fait à Châteauneuf, le 17 juin 2019

Le Maire,

H. CARREL

